

## JUSTICE

## Cour d'assises

# Itinéraire meurtrier d'un paumé qui se voulait légionnaire

Pour avoir sauvagement poignardé un copain de boisson, François Chevalier risque la perpétuité. L'aboutissement d'une vie d'errance.

Barbe blanche et cheveux ras, François Chevalier, 52 ans, surnommé « Le petit légionnaire », comparait depuis hier devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire. Le 10 février 2006, au centre AFPA de Tours-Nord, il a sauvagement asséné une soixantaine de coups de couteau (au visage et à la gorge) à Régis Lissilour qui se trouvait en formation. Les deux hommes s'étaient rencontrés dans le jardin de la préfecture et partageaient un penchant certain pour la boisson et les joints.

Dans le box, François Chevalier, totalement édenté, a livré hier d'une voix souvent incompréhensible le récit d'une vie d'errance, de misère, de violence,



Un procès suivi par de nombreuses personnes dans la salle des assises.

(Photo NR, Patrice Deschamps)

d'alcoolisme et de toxicomanie. « Fils d'un maquereau et d'une alcoolique », il fut confié enfant à un oncle « qui l'exploitait » avant de s'engager dans la Légion

étrangère à l'âge de 18 ans. En tout, quatre ans sous le prestigieux uniforme mais surtout 27 mois en prison pour des déclarations à répétition. « J'aimais

bien le sport et le combat. Pas la discipline », a-t-il commenté. A la barre, sa première femme a expliqué que François Chevalier avait effectivement un pro-

blème « avec l'autorité et la loi. C'était un instable, un homme perturbé, au comportement dé-cousu ». Ensemble, ils tinrent pendant quelques mois un snack-bar à Orléans. Un désastre commercial qui s'achèvera par un drame. Pour d'obscures raisons financières, François Chevalier tua un ami de sa jeune épouse, crime pour lequel il fut condamné à 9 ans de détention par les assises de l'Aveyron.

Dans une déposition lue à l'audience, sa seconde épouse a dressé de lui un étrange portrait : « Un alcoolique, fainéant, menteur par intérêt, voleur mais gentil et pas violent. »

Hier, l'accusé a surtout tenté de faire porter à la société la responsabilité de sa dérive. « Moi, j'aurais voulu aller dans un hôtel social mais on ne m'a proposé que des foyers. Il y a plus d'aides sociales pour les étrangers que pour les gens comme moi. Personne ne m'a vraiment aidé à la sortie de prison. »

Des assertions battues en brèche par l'avocat général, Mlle Delons, qui a souligné les (vains) efforts de plusieurs personnes pour lui venir en aide. François Chevalier, qui « aimait la vie de voleur », était seulement trop enfoncé dans l'alcool et les drogues pour effectuer le moindre effort de réinsertion.

L'audience continue aujourd'hui. Le verdict devrait être prononcé dans la soirée. L'accusé qui se trouve en récidive encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Michel EMBARECK

## 30 à 40 bières de 33 centilitres par jour

A sa sortie de prison, en 1995, la vie était chaotique de l'accusé se dédita un peu plus. François Chevalier s'enfonça petit à petit dans l'errance, la toxicomanie et l'alcoolisme. Au moment du meurtre commis à Tours, il consommait de nombreuses drogues ainsi que « trente à quarante bières de 33 centilitres par jour ».

## SOCIÉTÉ

## Saint-Martin-le-Beau

## 80 caravanes investissent un terrain municipal



Les caravanes sont installées de façon à laisser la place au centre pour monter un grand chapiteau.

Ainsi qu'il l'avait annoncé à la préfecture, le grand rassemblement évangélique ne s'est pas installé sur l'ancien terrain militaire de Larçay pourtant aménagé avec l'eau et l'électricité, mais a investi hier un terrain communal de Saint-Martin-le-Beau.

De 70 à 80 caravanes sont arrivées de Chiron en début d'après-midi, d'autres doivent arriver aujourd'hui. Environ 300 personnes sont attendues pour rester jusqu'à dimanche. Les cérémonies débuteront ce soir. L'une des personnes croisées sur place a estimé que le terrain de Larçay (2 ha) était trop petit pour ce rassemblement qui comptera six pasteurs, des oblat et un service d'ordre.

L'occupation de ce terrain n'a pas fait plaisir au nouveau maire de Saint-Martin-le-Beau, Didier Avenet, d'autant plus que le site doit servir de week-end à une manifestation d'aéromodélisme. Les compétiteurs devaient s'entraîner sur place mercredi. Le maire a écrit hier au préfet. « Après une première rencontre avec les responsables de cette mission, ceux-ci m'ont présenté une demande, faite auprès du maire de Tours en date du 11 novembre 2007, dans laquelle ils demandaient un terrain pouvant les accueillir entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin 2008. En tant que maire de la simple commune de Saint-Martin-le-Beau, je n'ai pas été destinataire d'une telle de-

mande. Je me permets de vous rappeler que la communauté de communes, dont fait partie Saint-Martin-le-Beau, a, conformément au schéma départemental, réalisé sur son territoire deux aires d'accueil d'une capacité globale de 17 emplacements. Le terrain principal de 12 emplacements a été aménagé sur notre commune. « Je ne peux, hélas, que constater que si 65 % du schéma départemental a été réalisé à ce jour, bien des collectivités n'ont pas rempli leurs obligations. La problématique des terrains aménagés pour les grands passages est toujours posée. Il m'apparaît urgent que l'agglomération de Tours prenne ses responsabilités et cesse de reporter sur les collectivités voisines, le résultat d'une politique de l'autruche. »

Le maire demande aussi au préfet une « solution adaptée » pour accueillir autant de monde sur ce terrain sans eau potable. A la préfecture, le directeur de cabinet, Michel Monneret, constate que cette installation s'est faite dans l'illégalité alors qu'une autre solution avait été proposée. Les gendarmes vont constater le délit. La préfecture dispose ensuite de deux possibilités : l'une pénale, l'autre administrative avec la possibilité qu'elle se réserve de prendre un arrêté pour faire évacuer le site.

R.C.

## INFO SERVICE

## Animaux recueillis

**Amboise.** En forêt, chien genre épagneul breton, tacheté noir et blanc, avec collier. Pour tous renseignements, téléphoner au 02.54.75.51.98.

Le 30 mai, chien genre ratier, de couleur noire. Contacter la

fourrière animale, tél. 02.47.23.47.23.

**Joué-lès-Tours.** Chatte tigrée, trouvée en mars, tél. 02.47.67.13.84 ; chat oeil vairon, trouvé en mai, tél. 02.47.67.58.04.

## FAITS DIVERS

## Avoine

## Collision : quatre blessés dont deux enfants

Deux voitures qui circulaient en sens inverse, hier peu après 18 h, sur la départementale 749 qui relie Avoine à Bourgueil, sont entrées en collision sur la ligne droite située entre le rond-point de la base logistique U et l'entrée de la centrale nucléaire.

Le choc a été relativement violent, la conductrice d'une des voitures, la Renault 21, étant restée un moment coincée dans les tôles froissées de son véhicule. La victime, Sylvie Hayer, 45 ans, de La Chapelle-sur-Loire, a dû être extraite de la voiture par les sapeurs-pompiers munis de matériel de désincarcération.

Blessée, elle a été transportée au centre hospitalier du Chinonais, comme Mathias Moreau, 34 ans, d'Avoine, le conducteur de l'autre voiture, une Hyundai, qui a été également légèrement blessé. Ce dernier transportait ses deux enfants, âgés de 1 an et 3 ans, qui ont été victimes également de contusions et transportés vers l'hôpital Clocheville de Tours pour des examens plus spécifiques.

La circulation sur cette portion de route fort fréquentée à cette heure de la journée a été déviée par les services de la gendarmerie, qui ont assuré la sécurité sur place, sous la direction du lieutenant Ducher.

## Chambray-lès-Tours

## Le routier zigzagait sur l'autoroute

Hier matin vers 7 h, les gendarmes du peloton d'autoroute de Chambray-lès-Tours ont eu leur attention attirée par un camion de livraison de matériaux, immatriculé dans les Deux-Sèvres, qui zigzagait dangereusement sur l'autoroute.

Ils ont alors intercepté le véhicule. Le chauffeur routier, âgé de 44 ans, conduisait avec un taux d'alcoolémie de 1,45 mg par litre d'air expulsi. Il était en outre en état de récidive puisqu'il avait



Les deux voitures se sont heurtées sur la route longeant la centrale.

(Photo correspondant NR, Jean-Pierre Poinot)

## Joué-lès-Tours

## Perte de contrôle sur le périphérique

Un accident de la route s'est produit, hier matin, vers 6 h 15, sur le périphérique à Joué-lès-Tours, à hauteur de la bretelle d'accès à l'A 85.

La conductrice d'une Peugeot 306, Betty Jolly, 37 ans, demeurant à Monts, a soudainement

perdu le contrôle de sa voiture, suite à un dépassement. Le véhicule a alors heurté le terre-plein central avant de partir en tête-à-queue.

Légèrement blessée, la conductrice a été transportée par les pompiers au CHU Trousseau.

- INDRE-ET-LOIRE -

## Tours

## Un homme interpellé après un début d'incendie

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 5 h du matin, un début d'incendie a été signalé, rue Jules-Charpentier, à Tours. Le feu avait manifestement été mis à des papiers devant la porte d'un immeuble, légèrement noircie par la fumée.

Une patrouille de police a interpellé un jeune homme de

19 ans, se trouvant en possession d'un briquet, à quelques mètres de là. Il a reconnu avoir tenté de mettre le feu en raison d'un différend avec un habitant de cet immeuble, dans lequel il était lui-même hébergé chez un ami. Le jeune homme était toujours en garde à vue, hier soir.

## Tours

## La conductrice d'un scooter blessée dans une collision

Une jeune fille de 16 ans a été légèrement blessée, dimanche soir, vers 18 h 30, alors qu'elle circulait en scooter, rue Edouard-Vaillant à Tours. L'adolescente, Johanna Deschamps, domiciliée à Tours, roulait sur cet axe lorsqu'elle a été surprise par le coup de frein donné par le véhicule qui circulait devant elle, une Renault Clio, pilotée par Jean-Paul Beauvais, 58 ans, de-

meurant à Tours également. Ce dernier avait lui-même dû ralentir suite à une manœuvre d'une autre voiture.

La conductrice du scooter n'a pas pu stopper son engin à temps. Le scooter a terminé sa course dans l'arrière de la Clio. Légèrement blessée, l'adolescente a été transportée au CHU Trousseau par les pompiers.

## VOYEURISME

## Des cabines pour studios de cinéma

Le stratagème était ingénieux. Un simple miroir posé sur le sol d'une cabine, à la piscine, accompagné d'un téléphone portable, branché en mode vidéo. Pendant plusieurs mois, un jeune ingénieur a ainsi profité pleinement de certaines « parties très intimes » des femmes qui occupaient la cabine voisine de la sienne.

« C'était assez excitant de faire ça, tout en prenant le risque de se faire attraper », suppose le tribunal, à qui le prévenu confirme cette réalité. « Je ne sais pas trop ce qui m'a pris, avoue le jeune homme, qui vit en concubinage depuis plus de deux ans. Je crois que je n'avais pas vraiment conscience des conséquences que cela pouvait

avoir. » Et il n'y aurait sans doute eu aucune suite à cette histoire, si un agent de police n'avait malencontreusement été la cible de ces « délires ».

Au procureur, qui requiert trois mois de prison avec sursis, l'avocat de la défense répond qu'il s'agit d'un « simple écart de conduite, d'un dépassement de frontière », qui n'a aucune chance de se reproduire.

Le tribunal de Tours a condamné le jeune homme à 100 jours d'amende à 15 €, et 1.000 € à verser à la plaignante. Il a de plus exigé la destruction de la carte mémoire de son ordinateur, dans laquelle étaient conservés les films d'une trentaine de femmes.

## POLITIQUE

## LGV : Marisol Touraine chez Dominique Bussereau

Marisol Touraine, députée PS de la 3<sup>e</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, avait rendez-vous hier après-midi avec le secrétaire d'État aux Transports Dominique Bussereau. Pas pour parler prix du fuel et grogne des pêcheurs, mais du projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Tours et Bordeaux.

Pour l'occasion, l'élue était accompagnée des maires de Chambray-lès-Tours, Veigné, Villeperdue et Sepmes, MM. Christian Gatard, Patrick Michaud, Roland Mariau et Mme Régine Rezeau.

Tous concernés par ce projet qu'ils sont loin d'applaudir des deux mains, les élus ont eu droit à « une heure et demie de discussions précises » selon la députée. Laquelle a estimé que « les conseillers du ministre avaient reconnu que le projet de LGV n'avait pas été géré de manière optimale ».

Et Marisol Touraine d'ajouter : « On leur a soumis un certain

nombre de préoccupations et de demandes, comme une meilleure insertion de la ligne sur Veigné et Chambray (NDLR : soit des passages plus enterrés) et une meilleure insertion paysagère... » La délégation tourangelles s'est vue promettre un débat avec Réseau ferré de France, sous la responsabilité du préfet.

Mais la députée s'est montrée déçue que rien de neuf ne soit sorti de la discussion à propos d'un sujet qui lui tient à cœur : une réelle amélioration concernant les normes de bruit acceptables. « Je continuerai cette bataille à l'Assemblée nationale », a poursuivi Marisol Touraine, avant de conclure (provisoirement) : « On a eu une écoute attentive, mais il est nécessaire de rester extrêmement vigilant, puisque les décisions se prendront vraisemblablement à l'automne... »

Propos recueillis par Pierre IMBERT

## ÉDUCATION

## Emplois vie scolaire : mobilisation à la préfecture

Les organisations syndicales FO, FSU, UNSA et SUD appellent tous les emplois vie scolaire des écoles, des collèges et des lycées, à se rassembler devant la préfecture, ce mercredi, à 15 h. Une audience a été demandée à cette occasion au préfet et au président du conseil général.

Le but de la manifestation est de réclamer « le maintien de tous les emplois vie scolaire qui le souhaitent dans les établissements scolaires, une vraie formation pour tous et la transformation de tous les emplois précaires en emplois statutaires avec le salaire correspondant ».

Les avis d'obsèques sont en page 13

# Jouez avec

la Nouvelle République LA RICHE Soleil Futuroscope

à l'occasion de l'exposition  
**Futuroscope - La Nouvelle République**  
« en terre tourangelles »

Visible du 26 mai au 7 juin,  
à la galerie marchande La Riche Soleil

**GAGNEZ :**  
- 20 entrées au Futuroscope  
- 10 livres Futur 2.0

Un tirage au sort déterminera les gagnants (\*)

Envoyez votre bulletin à « La Nouvelle République », direction promotion, « Futuroscope », 232, avenue de Grammont, BP 83848 Tours Cedex 1 ou déposez-le dans l'urne située dans la galerie marchande de La Riche Soleil. Jeu sans obligation d'achat.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone : .....

(\*) CHAQUE GAGNANT SERA PRÉVENU PERSONNELLEMENT PAR COURRIER